

ASSOCIATION DE PROPRIETAIRES FORESTIERS « CHAMPI-FRUITES DES BOIS » de
Beaune sur Arzon, Berbezit, Cistrières, Connangles, Félines, Jullianges, Monlet, St Pal de
Senouire, St Victor sur Arlanc, Sembadel.

ASSEMBLEE GENERALE DU 1 avril 2017 salle des fêtes de CONNANGLES

Madame Maryse Pourrat, maire de Connangles, ouvre la réunion, en rappelant les faits à l'origine de l'association. Elle nous félicite et nous engage à continuer notre action.

En l'absence de Jean Carle président, pour raison de santé, de Geneviève Monatte, trésorière, pour raison de départ suite au décès de son mari, de Michel Mestre, trésorier adjoint, pour raisons personnelles, Marie-Thérèse Bonnet, secrétaire, anime la séance.

Merci à tous et à chacun de s'être déplacé pour assister à cette assemblée : Mme Marie-Agnès Petit, conseillère régionale et départementale en charge du tourisme, M. Philippe Meyzonet, vice-président de la communauté d'agglomération et maire de Félines, Mme Zémerli représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Haute-Loire, M. Fouillit, maire de St Pal de Senouire. M. Frédéric Preynat de Cap Surveillance 43, les adhérents.

Rapport d'activité 2016

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons :

- Renouvelé les permis dans chaque commune . Les cotisations sont en baisse à Berbezit, Cistrières, St Pal, St Victor mais en hausse à Connangles, Félines, Jullianges-Beaune, Monlet et Sembadel.

Chaque groupe de délégués doit être remercié pour le travail effectué lors de ces renouvellements.

Nous constatons une stabilité globale des renouvellements par rapport à l'année dernière (852€ déposés en banque au titre de 2016 contre 817€ au titre de 2015)

Une plus grande rigueur serait souhaitée pour la tenue des bilans de chaque commune : à savoir le nombre de propriétaires, d'ayants-droit, de résidents..

- contracté une assurance association auprès du Crédit Agricole et SMACL assurances.

Assurance responsabilité civile à l'égard des tiers en général et des propriétaires des locaux utilisés occasionnellement

Protection juridique de l'association

Prix de l'assurance : 112.49€ par an

- effectué nos premiers contrôles avec l'aide de deux agents de Cap surveillance 43.

Deux contrôles ont été effectués :

- le 1er début octobre 2016 sur le secteur le Coin, Bonnefond, Connangles. Action favorable malgré le manque de champignons

- le 2ème effectué le 23 octobre 2016, Sembadel, Monlet, Serre, Valiop et le Chaumet. Ce jour là plusieurs explications de la loi.

Les deux contrôles sont effectués avec des délégués de l'association et de CAP surveillance 43,

que nous employons ces jours là. Ils suscitent le respect et favorisent un dialogue dans le calme. La gendarmerie était prévenue.

Pour faciliter l'accès aux propriétés des adhérents, il est indispensable que les propriétaires mettent des petits panneaux au milieu de leur parcelles, le long des routes et des chemins carrossables.

- Déposé plainte auprès de la gendarmerie suite à la distribution de tracts à la foire des champignons . L'affaire a été traitée et le 18 janvier, nous avons reçu ce courrier du procureur de la République près le tribunal de grande instance du Puy.
« ...sans suite après un rappel à la loi par OPJ, que les deux mis en cause ont refusé de signer. Toutefois, cette réponse pénale ne requiert pas l'adhésion des auteurs, leur refus étant alors sans conséquence sur l'enregistrement de la procédure."
Nous n'avions pas demandé de dommages . Cette réponse nous satisfait.

Approbation de ce rapport à l'unanimité

Election de délégués au conseil d'administration :
Madame Michelle Martin élue à l'unanimité

Avant de passer aux questions diverses je voudrais rappeler quelques idées approuvées en conseil d'administration et que je transmets à la presse
« Champi-fruits des bois et les champignons » pièce jointe

Constats :

- D'un côté des propriétaires qui refusent l'accès de leurs bois : c'est leur droit, mais attention à ceux qui confondent leur propriété et leur « coin » et d'autres qui se sentent chez eux dans toutes les parcelles.....
- De l'autre côté des gens qui disent que tout le monde peut bien cueillir...ceux qui ne sont pas propriétaires ou qui ont peu d'intérêt pour les bois, qui ne reconnaissent pas la propriété privée.

Et au centre de toutes ces idées il y a des propriétaires qui voudraient faire vivre le pays, favoriser le tourisme et malgré tout, valoriser leur patrimoine : les adhérents de « Champi-fruits des bois »

Des adhérents qui veulent mettre la cotisation à 5€ mini et utiliser des gardes assermentés : des locaux ? Des gardes extérieurs ? prix ? faire payer des amendes...pour cette année on continue avec Cap surveillance 43 pour expliquer encore, mais appeler la gendarmerie en cas d'infraction caractérisée.

Madame Colette Zémerli secrétaire du syndicat des propriétaires forestiers représente le président: M.Michel Rivet et le vice- président M. René Roustide . Depuis la création de notre association, le syndicat nous a toujours défendu face à ses détracteurs.

Monsieur Philippe Meyzonet est satisfait de cette association pour sauvegarder notre patrimoine : association de partage qui donne autorisation d'aller cueillir dans les bois de chaque adhérent et responsabilise chacun ; attire le tourisme
L'action « contrôle roms » a été efficace.

Madame Marie-Agnès Petit rappelle le rôle des propriétaires et leurs droits : garder cette richesse (les champignons) sur notre territoire et faire venir des touristes que ce soit pour un jour ou plusieurs jours, participer ainsi au développement local, loin du « repli sur soi ». Elle souhaiterait d'autres « champi-fruits des bois » en Haute-Loire.

A la suite de cette assemblée, le conseil d'administration se réunit pour élire le bureau.